

**Compte rendu de la séance plénière
Commission Locale de l'Eau
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Arroux - Bourbince**

AUTUN, le 03 décembre 2010

ORDRE DU JOUR

1. Règles de fonctionnement : Validation
2. Commissions thématiques (nomination, nombre et composition) : Validation
3. Etude « Zones humides », Calendrier de travail et budget primitif 2011
4. Questions diverses (validation programme d'actions 2011, etc.)

 11 membres présents

 5 pouvoirs

 Le Quorum n'est pas atteint

 Un dossier de travail a été remis à chaque membre. Il comprend :

- la présentation de la séance plénière,
- le budget primitif 2011,
- les dispositions relatives au SDAGE Loire Bretagne,
- un dépliant de l'ONEMA « *Valoriser les zones humides : s'informer pour agir* »,
- la notice illustrée « *Le mini-guide de la CLE du SAGE Arroux Bourbince ou comment élaborer la concertation* ».

Ouverture de séance

M. SIMON, Président de la CLE, ouvre la séance par des remerciements aux personnes présentes malgré la météo défavorable.

Il précise que le quorum n'est pas atteint et qu'une séance plénière de CLE se tiendra dans les meilleurs délais afin de procéder aux votes nécessaires.

1. Règles de fonctionnement : Validation

Les règles de fonctionnement ont été établies en amont en suivant la méthodologie suivante :

- base commune sur les textes du Code de l'Environnement et sur la trame des règles de fonctionnement du MEEDDM (plateforme « *gesteau* ») ;
- prise en compte de règles de fonctionnement d'autres SAGE (1 par district hydrographique, 2 pour Loire Bretagne, 2 pour la région Bourgogne, 1 existante à long terme).

Ces règles de fonctionnement se veulent les plus appropriées possibles sans pour autant restreindre le fonctionnement de la CLE (*pour de plus amples précisions, merci de se référer au compte-rendu du Bureau du 04/11/10*).

L'animateur souligne deux alinéas modifiés (ici en **gras** et nouvellement intégrés aux règles suite à leur validation en Bureau) :

- **Article 5 : Le Président a pouvoir de signature pour les demandes de subventions et pour les facturations inférieures à 4000 euros.**

- **Article 7 : Le Bureau n'est pas un organe de décision : il ne peut en aucun cas prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE, à l'exception faite du choix du prestataire ou du bureau d'études, suite à une consultation des marchés publics.**

Vote

La CLE ne peut valider ses règles de fonctionnement, le quorum n'étant pas atteint.

Cependant, lors de la prochaine séance plénière de CLE, la CLE pourra malgré tout procéder au vote (*Article R212-32 du CE*).

ACTIONS A MENER

- Passer au vote les règles de fonctionnement de la CLE lors de la prochaine séance plénière de CLE.

2. Commissions thématiques (nomination, nombre et composition) : Validation

Les commissions thématiques (CT) proposées en CLE puis validées en Bureau sont désormais au nombre de 4 et ont leur intitulé.

Elles ont été complétées suite aux volontés des membres de faire partie de ces commissions.

(*Pour de plus amples précisions concernant leur nombre et leur nomination, merci de se référer au compte-rendu du Bureau du 04/11/10*)

En voici leur composition :

COMMISSION	Biodiversité et Patrimoine associé aux milieux aquatiques	Communication	Pêche, Loisirs et Tourisme	Gestion de la ressource en eau (qualité, quantité, eau potable, assainissement)
MEMBRES	M. TONDOUX Mme ACKERMANN M. BRESSOULALY M. DESSERTENNE M. NOUALLET Chambre d'Agriculture 71 CPIE CRPF CSNB Fédération de Pêche SHNA UNICEM ONCFS ONEMA	M. SIMON Mme ACKERMANN M. NOUALLET Chambre d'Agriculture 71 CPIE CSNB	Mme ACKERMANN M. DRAPIER M. GOBBO Mme PELLERIN Fédération de pêche ONEMA	M. COUROUBLE CSNB UNICEM ARS

Il est rappelé que le nombre des commissions thématiques peut évoluer avec l'avancement du SAGE. Aussi, la composition de ces commissions reste ouverte à toute personne membre (ou invité) de la CLE voulant s'y investir.

MM. FERREIRA et SIMON soulignent que toute collectivité, ou son représentant, ayant la compétence « eau », devrait intégrer la CT « gestion de la ressource en eau ».

M. GUERIN précise que la MISE 71 s'investira dans les CT mais qu'elle attend la prochaine réunion de CLE, en janvier 2011, et l'arrivée d'un nouveau collaborateur dans ses services, pour prendre position.

ACTIONS A MENER

- Au vu de la faible représentativité du jour, il est décidé de compléter les commissions à la prochaine séance plénière de la CLE. Toutefois, il sera nécessaire d'aboutir à leur composition dans un souci organisationnel (calendrier des prochaines réunions des CT).

3. Etude « Zones humides », Calendrier de travail et budget primitif 2011

- Etude « zones humides »

L'étude sur l'inventaire des zones humides est proposée à la CLE.

Présentée en Bureau, des modifications apparaissent suite à des éléments nouveaux :

- le recueil des données concernant l'inventaire s'avèrerait non exhaustif à ce jour,
- le CCTP pré-élaboré gagnerait à être complété au vu des remarques complémentaires des partenaires,
- l'estimation du cout de l'étude est à revoir.

Au vu de ces informations, il a été décidé de modifier le calendrier de mise en route de l'étude (*pour de plus amples précisions, merci de se référer au compte-rendu du Bureau du 04/11/10*) et de se regrouper en CT « Biodiversité et Patrimoine associé aux milieux aquatiques » dès le mois de février 2011. L'objectif final est de présenter en CLE (en juin ?) l'articulation de l'étude.

A noter que les fonds européens FEDER se substituent aux aides de la Région Bourgogne.

M. FERREIRA souligne qu'il est important de ne pas tomber dans la redondance des études et qu'il convient de recueillir l'existant dans un premier temps. Il précise, pour exemple, que la CCM a en sa possession des données concernant l'Etang de la Noue.

Mme PALLOT précise qu'un inventaire a été réalisé par le Ministère de l'Agriculture concernant les zones humides, à l'échelle nationale.

M. GUERIN informe que la DREAL a à disposition un inventaire numérisé des zones humides de 4ha à l'échelle de la région Bourgogne. Il conviendrait donc de se rapprocher de celle-ci afin d'acquérir ces données.

M. SIMON met en exergue qu'initialement (en Bureau) le calendrier de travail présentait des échéances à plus court terme. Celui-ci a évolué au vu des remarques des prestataires et il se félicite de l'investissement de chacun. Il rappelle également qu'une étude par le biais d'un stage au printemps 2010 a permis de recueillir une majeure partie de ces données en amont.

M. GUERIN et M. MULLER précisent qu'aux dires de la réglementation, la MISE a 2 mois pour transmettre le porter à connaissance à la CLE pour l'élaboration de l'Etat Initial.

M. GUERIN explique que, pour éviter les doublons, il serait opportun que l'animateur lui fournisse les éléments dont il dispose.

M. TONDOUX, membre de la CT « Biodiversité et Patrimoine associé aux milieux aquatiques » demande à ce que ces éléments soient mis à disposition en vu de la 1^e réunion de cette CT. Il préconise la concertation et un calendrier de travail adapté.

M. SIMON clôture ce point en mettant en exergue l'importance que tous les partenaires soient présents en CT.

- Calendrier de travail

Un calendrier de travail pour le 1^{er} semestre 2011 est proposée à la CLE afin suivre les dispositions relatives à l'élaboration du SAGE.

Le tableau ci-après reprend les 4 grandes thématiques pour 2011 :

- L'Etat Initial : Document à produire qui recueille les données disponibles de l'état du bassin à ce jour. Il servira de base à l'élaboration du SAGE.

- Les « zones humides » : L'étude d'inventaire demandée à l'échelle des SAGE est à établir pour le 31/12/12 au plus tard.

- La communication : La stratégie de sensibilisation est à élaborer et certaines démarches à formaliser (logo notamment).

- Le budget : Présenté ce jour, il sera remis au vote à la prochaine CLE de janvier.

Enfin, la 1^è ligne reprend les différentes réunions pour l'avancement de ces étapes.

	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
CLE BUREAU COM	<i>CLE Validation RF (quorum) Vote du budget</i>	CT Comm	CT Biod (ZH + SDD)	CT Comm	CT Biod (ZH) CT Avanc	Bureau Validation Etude + Comm + Etat Initial	CLE validation Bureau
ETAT INITIAL		Avancement			CT Avancement (choix CT / Bureau)	Présentation en Bureau ?	Présentation en CLE ?
ZONES HUMIDES	<i>CLE Validation Choix Etude</i>		CT Formalisation / travail CCTP		CT Formalisation / finalisation CCTP	Validation en Bureau	Validation en CLE
COMMUNICATION		CT (logo, Journal, etc.)		CT (logo, Journal, etc.)		Validation en Bureau ?	Validation en CLE ?
BUDGET	Validation en CLE						

M. GUERIN propose de réunir le Bureau pour valider l'avancement de l'Etat initial. M. SIMON est d'accord sur ce point et précise que le budget sera soumis une nouvelle fois au vote en janvier 2011.

- Budget primitif 2011

Le budget présente un fonctionnement de 70 000 €uros avec un virement à la section d'investissement de 10 000 €uros.

Les recettes se partagent entre un appui de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%, des fonds européens (30%) et 20% par de l'autofinancement. Le budget connaît une baisse de 5% par rapport à celui de 2010.

Concernant l'investissement, celui-ci est de 50 000 €uros avec en prévision l'étude des zones humides. Elle est approvisionnée par les 10 000 €uros de la section de financement et cofinancée par nos partenaires (AELB et FEDER).

M. SIMON rappelle que la CLE a un budget annexe à celui de sa structure porteuse, depuis avril 2010. Il informe également que les dépenses prévues en 2010 seront moins importantes que prévues : au 31/10/10, elles s'élevaient à 42 000 €uros. En pondérant sur 12 mois, on sera sous le seuil prévisionnel.

M. SIMON renseigne également sur :

- le résultat de fonctionnement reporté (8000 €uros en 2011), somme qui correspond au solde de la Région pour le poste en 2009 ;
- l'indemnité au comptable qui sera à intégrer au moment venu ;
- les économies réalisées ces 2 dernières années qui permettent l'engagement de la CLE dans une étude.

M. SIMON met en exergue que la cotisation des communes (autofinancement de 14 500 €uros) est fixe depuis 2009. Cependant, il apparaîtrait nécessaire d'augmenter la part d'autofinancement d'ici 2 ans afin de répondre aux exigences de la DCE et permettre l'élaboration du SAGE.

M. LARUE proposerait de créer une commission concernant l'aspect financier ainsi que la mise en place d'un « label SAGE » signalant l'appui et la valorisation de la démarche sur des projets connexes.

ACTIONS A MENER

- Etude « Zones humides » : L'invitation à la CT relative à l'étude sera transmise en janvier pour se réunir en février. L'ensemble des données sur le territoire devra être accessible à ce moment-là.
- Calendrier : Une séance plénière de CLE s'intercalera en janvier, pour valider le budget, les règles de fonctionnement, etc.
- Budget : Il sera reprécisé au vu de l'année écoulée et des dépenses réalisées. Il sera mis au vote en CLE de janvier.

4. Questions diverses (validation programme d'actions 2011, etc.)

- Financement, subventions et conventions

Le tableau suivant reprend les aides perçues et à percevoir des différents organismes de financement.

A noter que la Région Bourgogne ne financera plus à partir de l'année prochaine et que les fonds européens (FEDER), par le biais de la DREAL Bourgogne, prendront le relais.

	2009		2010		2011		
	Région	AELB	Région	AELB	Région	AELB	FEDER
POSTE	Perçu	Perçu	Acompte 2010 en attente	Acompte 2010 perçu	Demande solde 2010	Demande solde 2010 Dossier 2011 transmis	Dossier à instruire
COMM	Perçu	Perçu	Pas d'acompte demandé	Pas d'acompte demandé	Demande solde 2010	Demande solde 2010 Dossier 2011 transmis	
ETUDES	-	-	Solde en attente	Solde en attente	x	Dossier à instruire	

M. GUERIN précise que la Région se retire du financement des SAGE mais également de certains contrats de rivière. Elle s'appuie sur la reprise des dossiers par la DREAL.

M. SIMON porte à connaissance de l'assemblée que le solde de 2009 de la Région est parvenu tardivement (novembre 2010), ce qui entraîne des difficultés de trésorerie.

Concernant les conventions, à ce jour, la Communauté d'Agglomération de Beaune, la CC Canton Bligny-sur-Ouche, la CC Liernais, la CCM, les 2 Pays et le PNR ont versé leur cotisation pour 2010. La CC Autour du Mont St Vincent, celle du Pays d'Arnay et la commune de Gourdon ont acté la décision. Le paiement reste à venir.

Seule la CC Auxois du Sud a répondu à ce jour négativement à notre demande. Un travail de concertation et de médiation pourrait être amorcé.

- Pour information

Le rapport d'activités 2011 (modifié suite à la formalisation de l'étude sur les zones humides mais sans conséquence sur le fond) sera représenté en CLE en janvier pour vote. Ce rapport sera transmis aux Préfets des départements concernés par la démarche SAGE.

Le document des dispositions relatives au SDAGE Loire Bretagne est transmis aux participants pour une prise de connaissance des actions à entreprendre lors de l'élaboration du SAGE, l'inventaire des zones humides est un exemple.

Suite à la réunion du 05 octobre et la question du CRPF sur leur positionnement dans la CLE (Collège des Usagers / de l'Etat), la MISE, par l'intermédiaire de M. GUERIN, informe que dans les autres CLE interrogées, leur place (9 fois sur 10) était dans le Collège des Usagers. Il est décidé de rester en l'état.

Egalement, en points divers, il est rappelé que les structures ayant conventionné pour l'élaboration du SAGE recevront le budget primitif 2011 dès sa validation.

Il conviendra également de se pencher sur les actions à mettre en place pour la semaine du développement durable lors de la CT « biodiversité et patrimoine associé aux milieux aquatiques ».

Il est souhaité que l'animateur soit accompagné d'un ou de plusieurs représentants de la CLE à des séminaires, des réunions ou tout autre rassemblement en lien avec les travaux de la CLE.

Finalement, la notice illustrée « le Mini Guide de la CLE » est distribuée aux participants.

ACTIONS A MENER

- Financement, subventions et conventions : Il convient de relancer la démarche de médiation avec la CC de l'Auxois du Sud. Aussi, l'instruction du dossier de financement FEDER sera à réaliser une fois son contenu arrêté.

- Pour information : Valider le rapport d'actions lors de la prochaine séance plénière de CLE en janvier 2011

PERSONNES INVITEES : LES 48 MEMBRES DE LA CLE DU SAGE ARROUX BOURBINCE + 2 INVITES**REPRESENTANTS DES COLLEGES PRESENTS**

M. le Président (SIEAB)	M. Georges SIMON
M. le 3^e Vice-président (CU le Creusot Montceau)	M. Jean-Yves TONDOUX
Mme la 4^e Vice-présidente (Pays Charolais Brionnais)	Mme Annie PALLOT
Mme la 6^e Vice-présidente (CC Autour du Mont St Vincent)	Mme Paulette ACKERMANN
CU le Creusot Montceau	M. Jorge FERREIRA
Chambre d'Agriculture de Saône et Loire	Mme Sophie SIMONET
CPIE Autunois Morvan	M. Dominique LARUE
Fédération de pêche de Saône et Loire	M. Julien MAUPOUX
MISE de Côte d'Or	M. Gilles BOSSON
MISE de Saône-et-Loire	M. Nicolas GUERIN
VNF (Délégation de Montceau)	M. Régis LEGER

REPRESENTANTS DES COLLEGES EXCUSES

M. le 1^{er} Vice-président (SINETA)	M. Jean-Marc GUILHEM
M. le 2^e Vice-président (Pays Autunois Morvan)	M. François COUROUBLE
Mme la 5^e Vice-présidente (CC Canton Bligny-sur-Ouche)	Mme Marie CHODRON DE COURCEL
Mme la 7^e Vice-présidente (Conseil Régional Bourgogne)	Mme Edith GUEUGNEAU
Conseil Général de Nièvre	M. Jean-Louis ROLLOT
Conseil Général de Saône-et-Loire	M. Christian GILLOT
CA Beaune Côte et Sud	M. Christian BRESSOULALY
CC Autunois	M. Guy-François VERDIER
CC Vallée de la Drée	Mme Claudette PELLERIN
EP Loire	M. Jean-Paul DRAPIER
PNR Morvan	M. Michel DESSERTENNE
Pays Autunois Morvan	M. Jean-Claude NOUALLET
Pays du Charolais-Brionnais	M. Gérard CHENAUD
SIEAB	M. Gilles PERRETTE
SIVOM du Ternin	M. Jacques ROY
Syndicat d'Aménagement du Mesvrin	M. Michel-Pierre DECHAUME
CCI de Saône et Loire	M. Rémy JOUANNEAU
Centre Régional de la Propriété Foncière (CRPF)	M. Hugues SERVANT
Chambre d'Agriculture de Saône et Loire	M. Yves LARGY
Conservatoire des Sites Naturels de Bourgogne (CSNB)	M. Daniel SIRUGUE
Fédération de pêche de Saône et Loire	M. Georges GUYONNET
Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA)	M. Daniel SIRUGUE
UFC Que Choisir	M. Didier JOUAS

UNICEM Bourgogne	M. Philippe RIVA
INVITEE : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or	M. Jérôme MILLANVOYE
INVITEE : Lafarge Granulats	Mme Valérie SANTINI
Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB - ALA)	M. le Directeur ou son représentant
Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne	Mme le directeur territorial de Saône et Loire ou son représentant
DREAL Bourgogne	M. le Directeur ou son représentant
ONEMA Bourgogne	M. le Délégué régional ou son représentant
Préfecture coordonnatrice de Bassin	M. le Préfet ou son représentant

REPRESENTANTS DES COLLEGES ABSENTS

Conseil Général de Côte d'Or	M. Pierre GOBBO
CC Liernais	M. Pierre POILLOT
CC Pays d'Arnay le Duc	M. Gérard DAMBRUN
Association Ornithologique et Mammalogique 71 (AOMSL)	M. le Président
Comité Départemental de Canoë Kayak de Saône et Loire	M. le Président
Ecomusée Le Creusot Montceau	M. Bernard CLEMENT
EDF	M. Thomas LACAVE
Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Bourgogne	M. Emmanuel CORDIER
MISE de Nièvre	Le chef de la MISE ou son représentant
Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) Bourgogne	M. le Délégué régional ou son représentant

POUR INFORMATION / EN COMPLEMENT

Ce compte-rendu (et les autres documents produits par le SAGE) est disponible avec le lien suivant :
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/sage.php?id=SAGE04051>

Steve MULLER, l'animateur de la CLE, sera absent du 10 décembre 2010 au 10 janvier 2011.

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Président par mail à gsimon@montceaulesmines.fr ou par téléphone au 06 78 90 05 67.